

Aide à l'investissement suite à la crise sanitaire

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

La Région Nouvelle Aquitaine accompagne les entreprises touristiques de son territoire dans leurs projets d'investissements suite au COVID19.

Il s'agit de projet pour s'adapter et gérer les mesures barrières et de projet de diversification des activités.

L'aide est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2021.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide les TPE et les PME des secteurs suivants :

- hébergements touristiques (hôtels, hôtels-restaurants, campings, villages vacances),
- sites de visites et de loisirs.

Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent répondre aux critères suivants :

- avoir leur siège ou leur établissement principal en région Nouvelle-Aquitaine,
- avoir un nombre de salariés : de 1 à 249,
- être impactées par la crise Covid-19, excluant les entreprises qui étaient en difficulté au sens de la réglementation communautaire à la date du 31/12/2019,
- s'engager dans une stratégie de développement.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Pour les entreprises souhaitant se développer à s'adapter à la crise sanitaire et à mieux gérer la problématique de la distanciation sociale et du respect des gestes barrière, à se doter d'outils numériques pour mieux gérer les flux et commercialiser au mieux les offres :

- mettre en oeuvre une gestion informatisée maximisée avec pour objectif de réduire les points de contacts physiques,
- adapter les établissements recevant du public (ERP) pour accueillir les évènements Covid compatibles,
- réaliser de nouveaux espaces ou de nouveaux produits et services.

Pour les entreprises souhaitant se développer à diversifier leurs activités ou leurs services ou à transformer leurs activités en une autre activité touristique répondant aux besoins du marché avec un accent mis sur les projets intégrant une dimension environnementale :

- réaliser ou acquérir des équipements permettant d'augmenter le chiffre d'affaires des entreprises,
- réaliser des équipements permettant d'allonger les séjours ou facteurs d'attractivité.

L'ensemble des projets présentés ci-dessus seront soutenus dans la mesure où les entreprises correspondantes s'engagent dans une stratégie de rebond/développement et une démarche écoresponsable.

Dépenses concernées

Sont retenues les dépenses liées :

- à la création de parcours de délimitation pour compartimenter les espaces et mieux gérer les files d'attente,
- à l'achat d'outils d'aide à la visite numérique,
- à l'achat d'outils de gestion de prises de commande numérique,
- au développement d'un module de réservation en ligne et digitalisation de menus,
- aux dépenses de premier œuvre et second œuvre,
- à l'achat et l'installation d'équipements et matériels suivants : création de boutiques, constitution d'une nouvelle offre de mobilité, bornes de recharge électrique, équipements de détente, spa, aires de jeux...

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide octroyée par la région Nouvelle-Aquitaine est une aide régionale à hauteur de 50% maximum soit une subvention de 10 000 € et 20 000 € maximum.

Les projets d'investissements, sont d'un montant compris entre 20 000 € et 40 000 € HT.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Après avoir rempli le formulaire de demande d'aide, l'entreprise doit le renvoyer par mail aux adresses suivantes:

- si le projet se situe dans les départements suivants : 24 - 33 - 40 - 47 - 64 : tourisme@nouvelle-aquitaine.fr,
- si le projet se situe dans les départements suivants : 19 - 23 - 87 : tourisme-limoges@nouvelle-aquitaine.fr
- si le projet se situe dans les départements suivants: 16 - 17 - 79 - 86 : tourisme-poitiers@nouvelle-aquitaine.fr

Cette fiche est une pré demande. En cas de recevabilité du projet, l'entreprise recevra un dossier de demande d'aide complet.

Éléments à prévoir

Doit être joints :

- la présentation du projet sur une page, annexée à la fiche de demande d'aide,
- l'extrait kbis de moins de 3 mois.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**

Hôtel de Région

14, rue François de Sourdis

33077 BORDEAUX cedex

Téléphone : 05 57 57 8000

Web : www.nouvelle-aquitaine.fr

Fichiers attachés

- [Fiche de demande à l'aide à l'investissement suite à la crise sanitaire](#) (26/01/2021 - 0.12 Mo)